

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, des Transports, de la Voirie et des Déplacements, des Espaces Verts et du Paysage du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Description des travaux : Auscultation des sols "GEORADAR"

Intervenant : INFRANEO En charge du balisage :
Adresse : 5, Rue Ampère Adresse :
11 360 Chelles - France Interlocuteur : IDEM
Interlocuteur : M. H. ARDY Sylvain Portable :
Portable : 06 03 89 53 15 Courriel :
Courriel : D. Hardy@infraneo.com

Nom de la voie : Rue Jean Le Gallou RD223 Gestionnaire : 4D9h
Tronçon concerné : Entre R. barhyme et la Rue Plichet Sens : Paris Provins

Calendrier prévisionnel du : 07/06/2024 au : 10/06/2024
Horaires d'intervention : 9h30 - 16h30

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

- Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
 - Neutralisation d'une voie bus
 - Neutralisation d'une voie cyclable
 - Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
 - Mise en place d'alternat de 9h30 à 16h30 géré par feux tricolores provisoires à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles
 - sur une longueur < 200 m 24h/24 géré par feux tricolores provisoires
- Neutralisation du trottoir partielle côté pair impair
 - totale
- Circulation piétonne maintenue déviée de 9h30 à 16h30 24h/24 sur trottoir opposé
 - sur chaussée avec balisage
 - sur stationnement neutralisé

Observations : Balisage de mise en sécurité déjà en place (Affaiblissement au droit du 87 et 100 Rue Jean Le Gallou.

Le 05/06/2024

Signature : 

Validation SDS

